

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 10/04/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Cinq et le Quatorze Avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Didier JANSON, M. Philippe JACQUIER. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : Mme Anne-Charlotte BARLERIN ayant donné pouvoir à M. André HEBRARD, M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à M. Michel BATUT, Mme Florence PENA ayant donné pouvoir à M. Pierre HERAILH.

Était excusée : Mme Nathalie BARDOU.

Secrétaire de Séance : M. Gérard BOUISSON.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2025/15 : Peinture du stade

M. le Maire rappelle les éléments suivants, évoqués lors du conseil municipal en date du 24 février 2025 (délibération 2025/04) :

- A l'heure actuelle, la commune paye la peinture pour tracer le stade de football (le traçage est réalisé par le club de football, l'Union Sportive du Canton de Cuq-Toulza).
- Le budget alloué à cette dépense s'élevait en 2024 à 1 267 €. Cela s'explique notamment par la nécessité de tracer les terrains pour les jeunes qui s'entraînaient auparavant au stade de Puylaurens. Il est proposé de faire porter cette dépense au club de foot.

La délibération avait été ajournée, dans l'attente d'un échange avec le club de football.

M. le Maire expose qu'une réunion a été organisée avec l'USCC le 19 mars 2025 afin de discuter de la capacité financière de l'association à supporter cette dépense. Il est proposé que la commune finance au maximum 1 000 € de peinture sur l'année 2025 et que le reste soit pris en charge par le club.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

- DECIDE de financer au maximum 1 000 € de peinture de marquage du stade pour l'année 2025.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, M. Gérard BOUISSON

